



**PRÉFETE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

Direction régionale des
Affaires culturelles

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 18 décembre 2024

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Drôme

Affaire suivie par Laurent VANONI

Tél. 04 26 60 82 40

Laurent.vanoni@culture.gouv.fr

[Réf.bureautique/commune/Taulignan/ PLU](#)

L'Architecte des Bâtiments de France

à

**Direction Départementale des Territoires
Pôle Aménagements
4 place Laënnec – BP 1013
26015 VALENCE Cédex**

**Objet : Avis favorable de l'UDAP sur le projet de révision du PLU
Commune de TAULIGNAN**

La commune de TAULIGNAN possède un riche patrimoine bâti et paysager. Ce caractère exceptionnel a justifié très tôt une multiplication de protections diverses sur l'ensemble de la commune, au titre des monuments historiques (loi de 1913) et au titre des sites (loi de 1930).

Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune, aujourd'hui en phase d'approbation, ne porte pas atteinte à la préservation ou à la mise en valeur de ce patrimoine.

En conséquence, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Drôme, émet un **avis favorable** au projet de révision du PLU.

L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'UDAP de la Drôme,

Philippe Aramel

Copie à Monsieur le Maire de Taulignan